

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDINAIRE

DU 25/04/2024



Le 25/04/2024 à 14 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Félix PERETTI, le maire.

Présents : Jean Paul ANTONA, Jacques ETTORI PERETTI, Lucien LACOMBE, Dominique PELLETIER, Félix PERETTI, Julien PERETTI, Hélène POGGI, Pierre POGGI, Catherine SANSONETTI.

Absents : Henri ANTONA (absent excusé), Olivier FRANCESCHI (excusé, a donné procuration à Félix PERETTI), Céline BATTISTI POGGI (excusée, a donné procuration à Dominique PELLETIER), René MAILLET (excusé, a donné procuration à Jean Paul ANTONA), François-Joseph FOTI (excusé), Alexandre PERETTI.

Le quorum est atteint.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Secrétaire(s) de séance : Jean Paul ANTONA

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal du conseil municipal du 10/04/2024
2. Achat des parcelles C 474 C 674 et C 1048
3. Approbation d'une convention de mise à disposition de matériel incendie
4. Election d'une commission d'appel d'offres
5. Motion de soutien pour le maintien du statut actuel des sapeurs-pompiers volontaires
6. Questions diverses

Retour sur la session du 10/04/2024. Le procès-verbal est adopté.

Le président de séance (PDS) précise que la délibération relative à la demande à M. Le Préfet du transfert des biens, droits et obligations de la section dite de Coti à la commune de Coti-Chiavari a été retiré de l'ordre du jour. Compte tenu de la complexité du dossier, il n'a pas été possible de la rédiger à temps pour cette session. Elle sera présentée lors d'un autre conseil.

D26/2024 : Achat des parcelles C 474 C 674 et C 1048

Présents : 9 Absents : 6 Ont donné pouvoir : 3

Le PDS propose au conseil municipal l'achat des parcelles cadastrées C 474, C 674 et C 1048 pour une contenance totale de 1ha67a25ca comprenant deux bâtis pour un montant de 8182 euros (huit mille cent quatre-vingt-deux euros). Ce montant a été inscrit au budget primitif et correspond à l'évaluation de la SAFER.

La proposition est acceptée à l'unanimité des présents.

D27/2024 : Approbation d'une convention de mise à disposition de matériel incendie

Présents : 8 Absents : 7 Ont donné pouvoir : 3

M. Julien PERETTI quitte la séance.

Le PDS expose au conseil municipal que la commune est compétente en matière de lutte incendie. A ce titre il convient de disposer de matériel sur le territoire de la collectivité. Le Président de séance propose au conseil la signature d'une convention location avec M. Julien Peretti pour la mise à disposition d'un hangar de tuyaux de deux bâches d'eau ainsi que d'un véhicule de pompier en prêt à usage au lieu-dit SAPARELLA.

La proposition est acceptée à l'unanimité des présents.

Madame Catherine SANSONETTI demande si une demande pour l'extension de ligne nécessaire à la pose d'un poteau incendie a été déposée.

Il lui est répondu que ce dossier sera présenté lors d'un prochain conseil.

D28/2024 : Election d'une commission d'appel d'offres

Présents : 9 Absents : 6 Ont donné pouvoir : 3

Le PDS expose au conseil municipal que la commune doit élire une commission d'appel d'offres, pour les appels d'offres formalisés. C'est notamment le cas de l'étude sur les mouillages, dont l'appel d'offres doit être lancé prochainement.

Pour les commune de moins de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée du maire et de trois membres titulaires élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires. Les membres suppléants ne remplacent les titulaires qu'en cas d'absence momentanée de ceux-ci.

Sont élus :

MEMBRES TITULAIRES

- 1°) François Joseph FOTI
- 2°) Olivier FRANCESCHI
- 3°) Dominique PELLETIER

MEMBRES SUPPLEANTS

- 1°) Jean Paul ANTONA
- 2°) Jacque ETTORI PERETTI
- 3°) Pierre POGGI

D29/2024 : Motion de soutien pour le maintien du statut actuel des sapeurs-pompiers volontaires

Présents : 9 Absents : 6 Ont donné pouvoir : 3

Le PDS explique qu'il a été rendu destinataire d'un courrier de la Président du conseil d'administration du SIS 2A, qui tend à nous alerter sur une décision européenne remettant en cause la statut de sapeur-pompier volontaire. A ce titre le PDS propose de voter une motion demandant le maintien de ce statut.

La motion est acceptée à l'unanimité des présents.

QUESTIONS DIVERSES

M. Lucien LACOMBE signale que la grille de l'église de COTI ne ferme plus. Cela est certainement dû à l'affaissement du mur. Le PDS dit qu'il a pris des mesures de sécurité sur ce secteur.

Le PDS dit qu'il a reçu la demande de M. Aliu CAMARA de monter sa boutique éphémère en arrière plage à MARE E SOLE, sur un terrain privé. Le conseil est d'accord.

M. Dominique PELLETIER souhaite connaître les modalités d'organisation du travail des agents de la commune, à la carrière de STEFANACCIA. Le PDS donne connaissance d'une lettre circulaire qu'il a adressé très récemment à l'ensemble des agents techniques et qui répond à cette problématique.

Madame Catherine SANSONETTI demande quand sera enlevé le local poubelle à l'entrée de l'allée du maquis à PORTIGLIOLO. Le PDS fait circuler un courrier des services de la communauté des communes de la PIEVE DE L'ORNANO ET DU TARAVO, expliquant qu'une commission de contrôle doit passer avant, pour valider les travaux réalisés. Me SANSONETTI souhaite que ce local soit retiré avant l'été et que les agents de la CCPOT fassent leur travail. Elle demande également qu'un planning des collectes soit distribué à la population.

Plus personne ne désirant prendre la parole, le PDS clôt la séance.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, les jour, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT DE SEANCE



LE SECRETAIRE DE SEANCE



